

Patrimoines communs

Mars 2007, n°2

ISSN 1952-8183

Éditorial

Sommaire

- Paradoxe
- Une démarche permettant de révéler ce qui fait vraiment « patrimoine commun »
- Le patrimoine suppose... un titulaire



Les défis soulevés par les problèmes environnementaux sont devenus tels qu'ils nous déstabilisent chaque jour davantage. Les faits nous le rappellent avec force : perte de biodiversité, réchauffement climatique global, épuisement des ressources naturelles, dégradation de nombreux milieux. Notre mode de développement n'est semble-t-il plus tenable dans sa forme actuelle, et certains avancent même que des points de non-retour ont déjà été atteints. Convenons cependant qu'une prise de conscience partagée a fait naître depuis quelques années un ensemble d'initiatives politiques, économiques et sociétales de qualité. Pourtant, un désagréable sentiment perdure : face à l'ampleur et l'accélération des phénomènes, les réponses apportées ou imaginées ne semblent pas être à la hauteur des enjeux.

Comme d'autres, nous demeurons confiants en la capacité des hommes à réagir et refusons d'alimenter un discours alarmiste qui stérilise l'action et limite toute pensée nouvelle. Il convient néanmoins de rester lucide et nous considérons que face à la complexité des problèmes actuels et à venir, les progrès scientifiques et techniques ou les voies réglementaires ne pourront, à eux seuls, suffire. L'Institut International de Stratégies Patrimoniales, dont la présente lettre « Patrimoines Communs » est aujourd'hui le vecteur, est donc né de cette double conviction : d'une part le refus du défaitisme et de son confort apparent et, d'autre part, l'ardente nécessité de promouvoir d'autres modes de raisonnement et d'autres stratégies d'actions qui permettront de répondre positivement

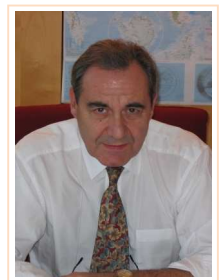
aux enjeux de la gestion du vivant, dans le respect des libertés.

En fait, nous estimons que le maintien des qualités du vivant ne sera possible que si ces dernières sont activement prises en charge par l'ensemble des acteurs concernés, du local au mondial. L'ambition peut sembler démesurée, mais nos expériences, tant personnelles qu'institutionnelles, montrent que des voies de changement réalistes peuvent voir le jour, à partir du moment où nous acceptons de nous engager ensemble dans des modes de gestion profondément renouvelés.

Le premier numéro de Patrimoines Communs soulignait la *nature* spécifique des problèmes complexes et multiacteurs et la nécessité d'envisager à leur sujet des approches adaptées. Avec celui-ci, nous souhaitons nous interroger sur les conditions effectives de leur prise en charge en abordant le concept de *patrimoine commun*. Cette notion, comme nous allons le voir, est désormais largement utilisée par celles et ceux qui désirent protéger l'environnement. La ressource en eau n'a-t-elle pas été consacrée comme le « patrimoine commun de la Nation » dans la loi française ? Les institutions internationales ne reconnaissent-elles pas un ensemble d'entités naturelles comme autant de patrimoines communs de l'humanité ?

Pourquoi ce terme fait-il tant recette ? Que recouvre-t-il ? Nous vous apportons un début d'analyse et vous invitons à réagir. Bonne lecture.

Michel MOLLARD
Directeur de Sol et Civilisation



Patrimoines communs

Une démarche permettant de révéler ce qui fait vraiment « patrimoine commun »

Une intervention conduite dans le bassin versant de l'Herbasse (Drôme des collines) par une équipe de facilitation stratégique éclaire d'un jour nouveau le paradoxe relevé ci-contre.

Rivière du nord de la Drôme longue de 35 kilomètres, l'Herbasse se jette dans l'Isère en aval de Romans-sur-Isère. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH) met en place en 1997 un *contrat de milieu*. À première vue, les conditions sont optimales. Premièrement, l'élaboration du contrat fait l'objet d'une importante phase de concertation auprès des différentes parties concernées par la rivière. Elle aboutit à la définition de six objectifs prioritaires : amélioration de la qualité des eaux et assainissement ; hydraulique ; entretien de la végétation ; tourisme et usages du milieu ; gestion halieutique et piscicole ; animation et sensibilisation. En second lieu, d'importants moyens financiers sont alloués à ce contrat par les « grands partenaires » (Région Rhône-Alpes, Département de la Drôme, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse). Enfin, il est convenu que le SIABH ait pour rôle de coordonner et d'animer le contrat, et non de mettre en œuvre lui-même toutes les actions.

Quatre ans plus tard cependant, le bilan s'avère bien maigre : sur les 6,2 millions d'investissements prévus, seuls 15% ont été engagés. Les élus du SIABH, de même que les financeurs, souhaitent comprendre pourquoi les bénéficiaires potentiels du contrat de milieu se sont finalement aussi peu mobilisés. Dans le cadre d'une procédure d'évaluation du contrat de milieu proposée par l'Agence de l'eau, ils optent pour la réalisation d'un *audit patrimonial* sur le thème des « conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité de la rivière Herbasse ». En l'espace d'un mois et demi, cinquante-huit acteurs sont auditionnés selon une même grille stratégique d'identification et de résolution de problème, dite grille IDPA¹ ; une déontologie stricte garantit l'anonymat des personnes rencontrées. Les expertises recueillies sont confrontées les unes aux autres. La démarche s'achève par une présentation orale des résultats et la remise d'un rapport aux commanditaires.

À la lumière des entretiens individuels réalisés par l'équipe d'auditeurs, il apparaît que la relation des acteurs à la rivière a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Dans un territoire sous influence climatique méditerranéenne, elle constituait autrefois une ressource primordiale pour l'irrigation et servait également à abreuver les animaux domestiques. Les galets qui s'accumulaient dans son lit servaient de matériau de construction des maisons. Les arbres des berges étaient régulièrement taillés pour le bois de chauffage ou le fourrage des bêtes. Moulins, scieries, taillanderies..., plusieurs corps de métiers bénéficiaient de la force hydraulique de l'Herbasse et avaient intérêt à ce que les canaux soient entretenus. Bref, la rivière permettait de satisfaire à de nombreux besoins cruciaux ; elle

occupait une place centrale dans la vie des habitants.

Du fait de l'évolution de la société, du fait de l'évolution des réglementations aussi, les usages liés à la rivière se sont progressivement atrophies. Hormis les pêcheurs et les activités de tourisme, l'Herbasse ne se rappelle plus aux habitants qu'à l'occasion des crues et des dégâts qu'elles provoquent, c'est-à-dire d'une manière assez négative. Elle ne se trouve plus au cœur de leurs préoccupations journalières. Elle s'apparente à une présence plus ou moins lointaine qui, certes, concourt toujours à l'identité du territoire, mais ne revêt plus la même importance vitale. Aussi, le faible niveau d'engagement financier autour du contrat de milieu peut-il s'interpréter comme le révélateur des liens désormais distendus entre les habitants du bassin versant et leur rivière.

Au-delà, les entretiens individuels ont montré que les usages liés à l'eau avaient dans une large mesure été transférés dans les nappes phréatiques, d'une part celle d'accompagnement de l'Herbasse, et, d'autre part, celle, très importante, mais plus profonde, dite nappe du miocène du Bas-Dauphiné. L'eau s'avère donc toujours essentielle pour les différentes activités du territoire - irrigation, alimentation en eau potable ou encore besoins de l'industrie - mais les compartiments stratégiques pour la ressource sont devenus souterrains. En fait, les acteurs rencontrés en tête à tête ont presque tous exprimé d'une manière ou d'une autre l'idée selon laquelle l'entité pertinente en matière de gestion de l'eau supposait d'intégrer les échanges entre les eaux de surface et les eaux de profondeur. Un enjeu suffisamment important en tout cas, pour que chacun convienne qu'il mérite cette fois un engagement redoublé. Présenté lors de la restitution publique, ce constat a suscité de nombreuses réactions positives de la part des acteurs. Pour beaucoup, il devenait clair que le contrat de milieu n'avait connu qu'un faible succès, car il ne s'intéressait qu'à un compartiment marginal - la rivière - au regard des enjeux liés à l'eau dans le territoire. *Le patrimoine commun d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier*. Encore fallait-il se doter des moyens suffisamment fins d'écoute du territoire et de ses acteurs, pour révéler la nature et les limites de ce patrimoine commun renouvelé.

Où l'on voit finalement que la rivière ne constitue pas, en soi, un patrimoine commun. Où l'on voit surtout que la notion de patrimoine commun peut rester lettre morte si elle ne s'applique pas à une entité pertinente, avec laquelle un ensemble d'acteurs a établi une relation identitaire bien spécifique et pris conscience de celle-ci.

« ...le contrat de milieu n'avait connu qu'un faible succès, car il ne s'intéressait qu'à un compartiment marginal - la rivière - au regard des enjeux liés à l'eau dans le territoire. »

« La notion de patrimoine commun peut rester lettre morte si elle ne s'applique pas à une entité pertinente, avec laquelle un ensemble d'acteurs a pris conscience d'établir une relation identitaire bien spécifique. »

S ommes-nous en piste d'Herbasse vivants, c'est devenu habitant la planète bleue

La crainte d'une pénurie d'eau en 1977 à Mar del Plata, l'eau élève cette dernière au rang de juge par le nombre de victimes qui ne cessent d'annoncer la raréfaction des réserves. La Croissance démographique mondiale vont engendrer, à l'échelle globale toujours plus grande, à l'abri de sérieuses conséquences l'année des rapports officielles, d'autres sont confrontés à la même situation. Comment ne pas mentionner la préférence stipulée pourtant, dans la *Nation* ?

¹ Cette grille sera présentée dans un prochain numéro.

ous seuls dans l'univers ? Pour le savoir, remonte donc la
2O ! Si Mars, la rouge planète, suscite un intérêt des plus
que de l'eau semble y avoir été présente : dès lors, tout
possible. L'eau, c'est la vie ; toute femme et tout homme ha-
le savent pertinemment.

ie d'eau à l'échelle mondiale remonte à la fin des années
quinze ans avant le premier sommet de la Terre. Organisée
ata, la première conférence des Nations Unies consacrée à
ère au rang de *bien commun*. Peine perdue semble-t-il à en
e colloques, forums mondiaux, articles, livres et reportages
er la survenue prochaine d'une crise majeure en raison de la
es en eau et de la dégradation continue de leur qualité.
ique et occidentalisation des modes de vie à l'échelle plané-
quant à l'approvisionnement en eau, des tensions locales et
grandes affirment les experts. La France elle-même n'est pas
difficultés dans ce domaine, ainsi que le soulignent chaque
nciels : de nombreuses ressources continuent d'être surexploi-
aminées par des substances chimiques libérées dans l'envi-
e pas s'étonner d'une telle situation, alors qu'une loi de référé-
dès son article premier, que « l'eau est le patrimoine commun

Équipe de rédaction

Le patrimoine suppose... un titulaire

Dans l'Antiquité et sous l'Ancien Régime, le terme de patrimoine exprime la relation complexe qui unit, pendant la durée de leur séjour terrestre, une personne, une famille, une lignée à un ensemble d'éléments matériels (terres, bâtiments, œuvres d'art...) et/ou immatériels (charge, autorité, pouvoir...). À ces époques, le patrimoine est lié de façon quasi-mystique à la personne, tout en désignant des éléments souvent très concrets.

Par la suite, la signification du terme de patrimoine va suivre l'évolution de la société, singulièrement en France. Avec la Révolution Française qui marque l'émergence de « la Nation », la notion de « patrimoine » sert à affirmer cette nouvelle forme d'identité. Au XIX^e siècle, le patrimoine national se confond avec les monuments historiques « laïcisés » par la Révolution. Bientôt, d'un point de vue juridique, le patrimoine ne se réduit plus qu'aux seuls actifs et passifs d'un individu ou d'une personne morale.

Patrimoine culturel d'un côté, patrimoine juridique de l'autre, les choses semblaient bien établies. Pourtant, après la seconde guerre mondiale, certaines organisations internationales nouvellement créées (ONU, UNESCO) introduisent le terme de « patrimoine commun de l'humanité » (« common heritage of humanity ») pour des éléments dépassant largement le domaine culturel (les sites naturels, la lune...). En France, à partir des années 1980, le terme de patrimoine, à partir du domaine culturel, envahit peu à peu tous les domaines de la législation : patrimoine ethnologique, patrimoine génétique, patrimoine naturel. Plus récemment, l'eau (Loi sur l'eau de 1992) et le territoire (Loi Defferre de 1983) ont été considérés comme des « patrimoines de la Nation ». Enfin, en 2004, la Charte de l'environnement

adossée à la Constitution stipule que « l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ». Parallèlement, dans les territoires, dans les filières professionnelles et dans le monde scientifique, des acteurs très différents investissent aussi ce mot de patrimoine, en lui donnant un sens par leurs combats, leurs expériences et leurs pratiques de gestion.

On le voit, le succès du mot est considérable ; ce « patrimoine en folie » paraît flou. Fourre-tout sans consistance réelle, d'aucuns croient y déceler un cache-misère pour la protection de la nature, des monuments historiques, des milieux aquatiques...

Il nous semble que l'intérêt de ce terme réside justement dans sa capacité à être approprié par des acteurs très différents. Il désigne le mode de gestion que les acteurs tentent de mettre en place, afin de maintenir dans le temps et dans l'espace ce à quoi ils tiennent tout particulièrement. *En vérité, le patrimoine relève, depuis toujours, à la fois de l'être et de l'avoir ; il est à proprement parler indissociable de la personne ou du groupe de personnes qui l'a désigné comme tel.* Autant dire qu'il ne peut y avoir de patrimoine en soi. Le patrimoine suppose une relation patrimoniale et naît avec elle. Il advient en même temps que des personnes ou des groupes humains se constituent en *titulaires* désireux d'assurer dans la durée le maintien des qualités de certains éléments matériels et/ou immatériels. Dès 1974, Henry Ollagnon en donne la définition suivante :

« Le patrimoine est l'ensemble des éléments matériels et immatériels, centrés sur le titulaire, qui concourent à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace, à un univers évolutif. »

Aujourd'hui, de nombreux acteurs, dans leurs théories (André Micoud, Olivier Godard) ou leurs pratiques (dans le Mézenc par exemple), convergent avec cette conception du patrimoine. Ce faisant, ils se distinguent nettement de l'approche qui tend à réduire le patrimoine à une injonction, à une catégorie scientifique ou à un élément sacré intouchable.

De notre point de vue, proclamer unilatéralement que tel ou tel élément constitue, en soi, un patrimoine, n'a qu'une portée limitée au regard de l'action. En vérité, la notion de patrimoine se potentialise vraiment quand la relation que nous entretenons envers un élément donné se transforme, se densifie ou pose problème. Ainsi, l'eau est-elle de moins en moins considérée comme une ressource abondante et inépuisable. Pourtant, l'idée que les acteurs d'un territoire doivent prendre en charge la qualité de l'eau, dans toutes ses dimensions, s'impose progressivement. En somme, l'eau pourra être considérée comme le patrimoine commun de la Nation française quand chacun de ses membres sera en situation d'être co-titulaire du patrimoine eau. Cela suppose notamment que ces co-titulaires puissent se rencontrer et négocier ensemble des règles communes, dans le respect des légitimités et des responsabilités existantes. Sans ces conditions spécifiques, élever l'eau au rang de patrimoine commun ne suffit pas à faire évoluer la relation des acteurs à l'eau dans un sens favorable.

Vincent Pupin



Conseil de lecture

Patrimoines en folie:
sous la direction de
Henri-Pierre JEUDY
Reprise des
conférences tenues
au Collège
international de
philosophie en 1990

Cahier 5 de la collection
Ethnologie de la France,
Ministère de la Culture et
de la Communication,
Éditions de la Maison des
sciences de l'homme,
Paris



Institut International de Stratégies Patrimoniales

Pour la gestion du vivant et l'action en univers complexe

CONTACTS

Messagerie :

iisp@strategiespatrimoniales.net

Guillaume Dhérissard

Sol et Civilisation

5 rue Joseph et Marie Hackin

75116 Paris

Téléphone : 01 44 31 16 61

Ambroise de Montbel

AgroParisTech

16 rue Claude Bernard

75005 Paris

Téléphone : 01 44 08 72 33

Équipe de rédaction

Hervé Brédif

Didier Christin

Guillaume Dhérissard

Ambroise de Montbel

Vincent Pupin

Directeur de la publication

Henry Ollagnon, Président de l'API

Édition

Ass. Patrimoniale Internationale

Impression sur papier

PEFC

Centre Technique du Papier

Crédits photos

- Jean Michel HUCTIN [en ligne]. [consulté le 15/02/2007]. Disponible sur : <http://arcticienuit.free.fr/2003/alb/>
- Sylvestre LEDRU. A frog around the world [en ligne]. Mise à jour en 2007 [consulté le 15/02/2007]. Disponible sur : <http://sylvestre.ledru.info/blog/>
- Institution patrimoniale du Haut Béarn
- Pierre BOUDINOT

Qui sommes-nous ?

L'institut International de Stratégies Patrimoniales est en cours de création. Il associe aujourd'hui de manière informelle un ensemble de personnes et d'institutions qui souhaitent faciliter la promotion et le développement de stratégies permettant une meilleure prise en charge des situations complexes liées à la gestion de la qualité du vivant.

D'ores et déjà, quatre institutions ont constitué un partenariat pour œuvrer en faveur de la création de l'IISP :

l'AFOCEL,

l'Association Patrimoniale Internationale,

l'Institut de Stratégies Patrimoniales d'AgroParisTech

Sol et Civilisation

L'organisation opérationnelle de l'IISP est en train de se mettre en place autour d'instances d'intelligence et de décision en commun, et d'une charte-cadre en cours de finalisation.

La vie du réseau

Un projet d'édition en cours : un recueil d'expériences de démarches patrimoniales

Cette initiative permettra de mettre en lumière et de présenter les différentes formes que peut prendre cette approche dans le concret de l'organisation des territoires et de préciser ce qu'elle apporte. Ce livre pourra aussi s'ouvrir à un ou deux témoignages d'autres expériences réalisées par des courants de pensée et d'action proches.

Plusieurs idées-clés seront abordées :

- Complexité du domaine abordé
- Dimension multiacteurs
- Processus d'engagement : avancées, fragilité,...
- Coût et viabilité du processus de facilitation sur le long terme

Parution prévue : fin 2007

Agenda, votre contribution

Nous vous invitons à nous faire part des événements, activités, projets que vous souhaiteriez voir figurer dans cette rubrique, en nous contactant à l'adresse suivante : iisp@strategiespatrimoniales.net

Le courrier des lecteurs

La lecture de cette Lettre vous inspire des réactions, des commentaires ?

Nous vous proposons de nous les envoyer, afin d'initier un échange ...

